
Don du général Lamorlière de sa croix, ses brevets militaires et plusieurs tableaux des despotes, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du général Lamorlière de sa croix, ses brevets militaires et plusieurs tableaux des despotes, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 181;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40400_t1_0181_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et ces pygmées coalisés sous le nom de despotes, et ces peuples indignes d'être souverains. »

« Salut et fraternité.

« *Les administrateurs et procureur syndic du district de Guérande.*

« Ch. JAN, *vice-président*; CHOTTARD, *procureur syndic*; CRESPEL; LE TORZEC jeune; S. L. MAHÉ; LE CURÉ, *secrétaire*; MASSON. »

Le général Alexis Lamorlière écrit qu'il a remis à la municipalité de Louveciennes sa grand-croix, tous ses brevets militaires et plusieurs tableaux des despotes. Il exprime sa reconnaissance de la récompense accordée à ses services.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du général Alexis Lamorlière (2).

Le général Alexis Lamorlière, au Président de la Convention nationale.

« Louveciennes, près Marly-la-Machine, ce 6 du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous dois compte de la conduite que j'ai tenue ici depuis que j'ai quitté le commandement des différentes divisions où j'ai rempli mes fonctions avec le zèle d'un citoyen attaché à ses devoirs autant qu'à la République.

Je dois en conséquence vous informer que le 10 août, jour de la Fédération, j'ai remis à la municipalité de Louveciennes, lieu que j'habite, ma grande croix, quelques tableaux des despotes et tous mes brevets militaires. Mais cette communauté a été si fort accablée de travaux qu'elle n'a pu, jusqu'à ce jour, vous faire parvenir tous ces objets, et je crois devoir vous en instruire pour vous manifester tout le zèle d'un républicain le plus attaché pendant le reste de sa courte existence, à la prospérité des armes et au bonheur de sa patrie.

« Permettez, citoyen Président, que je témoigne ici à la Convention nationale tous les sentiments de la reconnaissance dont je suis pénétré pour la récompense honorable qu'elle a bien voulu accorder à mes services.

« *Le général Alexis LAMORLIÈRE.* »

La Société républicaine de Saint-Quentin, qui a déjà donné un grand nombre d'effets aux défenseurs de la patrie, offre encore pour eux 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits uniformes, 46 vestes neuves, 7 *idem* vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 *idem* vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 *idem* vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, 2 mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches et en étoffe noire, une en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 5 sabres vieux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'offre de la Société républicaine de Saint-Quentin (1).

La Société populaire et républicaine de Saint-Quentin, à la Convention nationale.

« Saint-Quentin, le 17 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous offrons à la République les objets d'habillement et d'armement dont voici le détail.

Savoir :

« 100 chapeaux, 2 lévites en drap bleu, 16 habits d'uniforme, 46 vestes neuves, 7 vestes vieilles, un pantalon de drap, 82 culottes neuves, 3 culottes vieilles, un col de velours noir, 110 chemises neuves, 40 chemises vieilles, un bonnet de police, une ceinture aux trois couleurs, un bonnet de coton, deux mouchoirs de poche, 14 paires de bas, 486 paires de guêtres grises, blanches, et en étoffe noire, une paire de guêtres en cuir noir, 350 paires de souliers neufs, 18 gibernes avec leurs banderoles, 2 gibernes sans banderoles, 5 sabres vieux.

« À qui devons-nous les envoyer? Nous vous prions, citoyens représentants, de nous le dire ils seront employés toujours trop tard au gré de nos désirs contre les tyrans coalisés et leurs vils esclaves.

« Déjà nous avons fait délivrer à nos frères d'armes :

10 habits, 13 vestes, 15 culottes, 9 paires de bas, 9 chapeaux, 19 paires de guêtres, 5 sabres avec leur baudriers, 20 fusils, 2 pistolets, 33 chemises, 3 gibernes, un bonnet de police, 2 cols en velours.

« *Les président et secrétaires de la Société populaire et républicaine.*

« PLANCARD, *président*; GRÉGOIRE, *secrétaire*; CORDIER, *secrétaire.* »

Le ministre de l'intérieur fait passer 99 livres en argent qu'un ci-devant procureur lui a remises pour déposer sur l'autel de la patrie.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du ministre de l'intérieur (3).

Le ministre de l'intérieur, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, le 23 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Chaque jour produit de nouveaux miracles, un ci-devant procureur vient de me remettre 99 livres en argent, pour être déposés sur l'autel de la patrie. Je m'empresse de te faire passer cette somme; la Convention pensera peut-être

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745; *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 212.